



UNION BELGE DE SPELEOLOGIE

Commission Plongée Souterraine

La Formation de nos plongeurs

La plongée souterraine est devenue en quelques années une sorte de graal pour beaucoup de plongeurs issus de différentes fédérations et organismes. Un certain nombre de ces plongeurs ont rejoint nos clubs UBS dans l'espoir de découvrir la spéléo belge ou dans le but très pragmatique d'avoir accès aux sites gérés par notre fédération.

A l'UBS et au sein de la Commission Plongée Souterraine, nous pensons que le compagnonnage et l'échange d'expérience au sein d'un club joue un rôle crucial dans l'amélioration des techniques et connaissances. C'est pourquoi, afin d'accueillir au mieux au sein des différents clubs ces plongeurs 'venus d'ailleurs', nous avons pensé qu'il serait utile de poursuivre dans cette voie. Ce compagnonnage n'est pas à considérer comme de la formation au sens propre du terme mais plutôt comme un accueil de ces nouveaux plongeurs lors de leurs premiers pas en plongée souterraine dans notre fédération. Notre but est d'inculquer au nouveau venu les notions de sécurité que nous avons toujours favorisées comme le port du casque, la redondance de l'éclairage, des circuits de gaz respirable, les règles de consommation, etc....

Pour ce faire, la Commission Plongée Souterraine a dressé une liste de 'parrains' plongeurs expérimentés, pouvant assurer un rôle de compagnonnage. Ceux-ci sont répartis au sein des clubs orientés plongée.

Il est toujours très clair que l'UBS n'exigera pas un quelconque brevet de certification pour ses propres plongeurs spéléos.

Premiers coups de palmes sous terre

Une initiation à la plongée sous voûte peut être envisagée. Le candidat doit faire une demande auprès d'un plongeur « parrain » qui devra l'accompagner. Ce dernier, via une des personnes habilitées de son club, prendra une assurance d'un jour pour son invité (s'il n'est pas déjà membre de la fédé) Une initiation dans un site géré par l'UBS se déroulera dans le strict respect des conditions d'accès aux sites décrites ci-après.

Comme toutes les autres activités assurées à l'UBS, la plongée peut faire l'objet d'assurances-invités à raison de 3 jours par an et par personne maximum. Le respect de ce quota est de la responsabilité du président ou du responsable assurance des clubs demandeurs. Le bénéficiaire d'une assurance-invité est donc assimilé à un membre UBS pour la journée sur laquelle porte son assurance. Il est donc également soumis aux règles énoncées dans ce texte.

Cette disposition ne concerne que les personnes invitées, encadrées par un « parrain » UBS. Les membres d'organismes autorisés par l'UBS ne peuvent pas fréquenter les sites UBS en compagnie « d'invités ».

Il est bien entendu qu'une initiation dans un contexte commercial quel qu'il soit est strictement INTERDITE.

Plongeurs UBS

Si après cette initiation le plongeur qui veut poursuivre sa formation devra s'inscrire dans un club UBS. Tant que ce plongeur est en formation il plongera uniquement en compagnie d'un parrain (au moins un). Lorsque que le ou les parrains estiment que le plongeur est suffisamment autonome le responsable des affiliations de son club le déclare à la fédération. Le plongeur reçoit alors une nouvelle carte sur laquelle est apposé le logo de la Commission Plongée Souterraine.

Le compagnonnage est et restera l'ADN de la formation des plongeurs souterrains, ce logo n'est d'aucune façon une certification, cette carte permettra d'obtenir la clé des sites auprès d'un commissaire ou à la Maison de la Spéléo.

Liste des clubs comprenant un groupe de plongeurs

BRUXELLES Capitale :

[Groupe Interclub de Perfectionnement par la Spéléologie \(GIPS - club n°118\)](#)

[Cercle Spéléo de l'Athénée Royale d'Ixelles \(CSARI - club n°103\)](#)

BRABANT :

[Les Sans Ciel \(club n°219\)](#)

HAINAUT :

[Groupe Spéléologique de Charleroi \(GSC - club n°302\)](#)

LIEGE :

[Equipe Spéléo Saint-Nicolas \(ESSN - Club n° 404\)](#)

LUXEMBOURG :

[Union Loraine de Spéléo \(ULS – Club 620\)](#)

NAMUR :

[Glaise et Roc Ciney \(GRC - Club n° 315\)](#)

[Société Spéléologique de Namur \(SSN – Club n° 505\)](#)

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

- **à l'adresse : UBS, Maison de la Spéléo – Avenue Arthur Procès, 5 – 5000 Namur**
- par téléphone : 081/23 00 09 de 09h00 à 16h00 ;
- **par mail : maison@speleo.be ou Com-plongee@speleo.be**